



CERTIFICAT QUALIBAT 2016



ACCREDITATION
N° 4-0523,
LISTE DES SITES
ET PORTÉES DISPONIBLES
SUR WWW.COFRAC.FR

L'entité identifiée ci-dessous a été évaluée et jugée conforme aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi de la qualification d'entreprise pour la réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments » par les opérateurs de mesures autorisés listés ci-après.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat.

Numéro MB 1405
Validité du 01/06/2016
au 31/03/2017
Edité le 24/05/2016

Situation administrative et juridique

Date de création : 08/01/2015	Dénomination sociale : THERMIKAL
Forme juridique : SARLU	9 RUE DES ANCIENS D'AFN 88450 VINCEY
Capital : 4 500	
Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC EPINAL	Dénomination commerciale :
Numéro Siren : 808 980 718	Téléphone : 07 83 10 21 74 Fax : 09 89 21 82 80
Code NACE : 7120B	Portable : 07 83 10 21 74 Responsabilité légale : LEMAIRE ARNAUD
Numéro caisse de congés payés :	
Assurance Responsabilité Civile : ALLIANZ 80810584	Responsable technique : LEMAIRE ARNAUD
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2015	Site Internet : www.thermikal.com E-mail : thermikal88@gmail.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	1	EFF1	0	CA1
Partielle (dans l'activité)	1	EFF1	0	CA1

Qualification 8711

Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments

Code	Date d'attribution (*)	Date d'échéance	Liste des implantations visées
8711	19/02/2016	18/02/2020	Etablissement siège

Opérateur(s) de mesures autorisé(s) pour tout type de bâtiments				Compétences spécifiques	
Prénom	Nom	Date de validation de la formation	Date d'autorisation	Mention Bâtiments Collectifs	Mention Bâtiments Tertiaires
Arnaud	LEMAIRE	08/03/2015	19/02/2016		

(*) ou du plus récent renouvellement

L'entreprise identifiée ci-dessus a été évaluée et jugée conforme aux exigences du référentiel pour l'attribution et le suivi de la qualification d'entreprise pour la réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments par les opérateurs de mesures autorisés listés sur le présent certificat.
En conséquence de quoi, il lui est délivré le présent certificat.



Le Président de la commission

Christophe ACHTE

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD

